



ACTIVITÉ DE LA COUR D'APPEL D'ORLÉANS 2024



MOTS DES CHEFS DE COUR

MADAME CATHERINE GAY-VANDAME PREMIÈRE PRÉSIDENTE DE LA COUR D'APPEL

Par les talents et l'investissement de l'ensemble de ses acteurs et par ses actions innovantes, la Justice judiciaire orléanaise gardera en 2025 son dynamisme de toujours. En permanence au cœur de la cité et en prise avec tous les enjeux, les évolutions et les difficultés du monde à la complexité sans cesse croissante, elle restera gardienne des libertés individuelles mais également protectrice des plus fragiles et des plus vulnérables.



MONSIEUR DENIS CHAUSSERIE-LAPRÉE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL

L'année 2024 aura été riche de moments importants pour notre institution et notre palais de Justice, nous nous sommes mobilisés pour répondre aux besoins de nos concitoyens et souligner la place dans l'histoire d'Orléans de l'institution judiciaire.

En 2025 nous serons de nouveau présents pour rappeler jour après jour que l'Etat de droit, fondement de notre démocratie en ce qu'il définit les libertés et les droits de chacun et qu'il garantit pour tous le principe d'égalité de traitement, est intangible et sacré.

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 2024

Politique de l'amiable

La première présidente a porté le développement de l'amiable au sein du ressort à plusieurs niveaux.

Des actions de formation et d'information ont été organisées auprès des personnels de Justice, avocats, médiateurs et conciliateurs du ressort.

Les **ambassadeurs de l'amiable** se sont déplacés à la cour d'appel (27 mai) afin de présenter et échanger avec les professionnels du ressort sur les nouveaux mécanismes introduits par le décret du 29 juillet 2023.

Développée dans le nouvel article 774-2 du code de procédure civile, l'audience de règlement amiable vise *"la résolution amiable du différend entre les parties, par la confrontation équilibrée de leur point de vue, l'évaluation de leurs besoins, positions et intérêts respectifs, ainsi que la compréhension des principes juridiques applicables au litige."*

Présentée dans l'article 807-1 du code de procédure civile, la césure du procès invite les parties à trouver un accord suite à une clôture partielle de la mise en état.



Le **conseil de juridiction** de la cour d'appel portait cette année sur la politique de l'amiable (17 juin). L'occasion de réunir les partenaires, acteurs de l'amiable et professionnels pour échanger sur cette thématique.

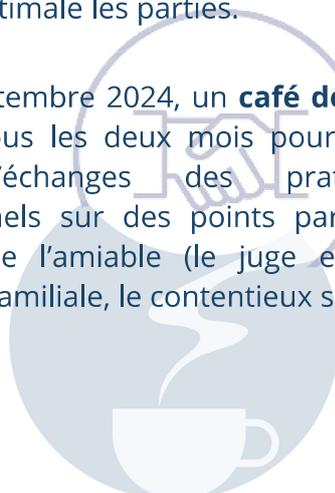
Près de 80 participants ont pu participer aux échanges concernant le changement de paradigme judiciaire induit par le développement de l'amiable, la présence de l'amiable dans la culture juridique dans une acception civile comme pénale.



Ces réformes impactent en partie la profession de magistrat mais également l'organisation des services et des audiences. Plusieurs formations ont été proposées au sein de la cour pour accompagner les professionnels (juin, octobre).

La **procédure d'injonction de médiation** à la cour d'appel s'est développée à la chambre civile et à la chambre sociale. Un travail d'analyse mené par les magistrats en lien avec le greffe permet d'identifier les dossiers susceptibles de voir l'intervention d'un médiateur parvenir à la résolution du litige. Le rôle du barreau est alors primordial pour conseiller de manière optimale les parties.

Depuis septembre 2024, un **café de l'amiable** est organisé tous les deux mois pour permettre un temps d'échanges des pratiques entre professionnels sur des points particuliers de la politique de l'amiable (le juge et l'amiable, la médiation familiale, le contentieux social etc...).



Politique pénale environnementale

Le procureur général a poursuivi en 2024 sa politique pénale en matière environnementale.

Plusieurs séminaires ont été organisés :

-une réunion d'information à destination des élus du Loiret (19 avril) et d'Indre-et-Loire (22 novembre) organisée avec les juridictions administrative et financière sur la thématique de la **gestion des déchets et la gestion de l'eau**. Environ 50 élus étaient présents à chacune des sessions.

-un séminaire sur les **enjeux forestiers** (23 mai) organisé avec la préfecture de région et les juridictions de ressort qui a regroupé tous les acteurs impliqués (Office français de la biodiversité, France nature environnement, les forces de sécurité intérieure, les services de l'État, les métiers de la forêt) autour de 4 axes de travail (gestion des milieux et des ressources ; prévention des risques ; partages des usages ; l'engrillagement). Il a réuni plus de 200 participants.

Les premiers **stages citoyenneté environnement** ont été mis en place. Deux sessions ont pu être organisées, l'une le 24 juin et l'autre le 16 octobre.

C'est la première fois que des stages de ce type ont été mis en place à l'échelle d'un ressort (tribunaux judiciaires de Tours, d'Orléans, de Blois et de Montargis). Ces stages sont prévus par le code de procédure pénale (Article 41-1 alinéa 2 ou article 41-2) qui dispose que le procureur de la République peut décider de proposer à l'auteur d'une ou de plusieurs infractions en matière d'environnement d'accomplir un stage alternatif aux poursuites pénales.



Ils sont organisés par France nature environnement avec l'OFB et l'assistante spécialisée «environnement» du procureur général. Ils se déroulent en deux temps : une matinée théorique (rappel de la réglementation, cadre judiciaire, présentation de la biodiversité et enjeux environnementaux, impacts des activités humaines sur les écosystèmes..) et une après-midi pratique de type éco chantier.

Étaient concernés à chaque session 10 stagiaires issus des 3 départements du ressort, pour des infractions variées (déchets, produits phytopharmaceutiques, engrillagement).

Enfin, cette fin d'année ont été déployés les premiers **officiers judiciaires de l'environnement** répondant ainsi aux objectifs fixés par la loi du 24 décembre 2020 relative au parquet européen, à la Justice environnementale et à la Justice pénale spécialisée. Ainsi 7 inspecteurs de l'environnement ayant satisfait aux épreuves ont été désignés en qualité d'officiers judiciaires de l'environnement et placés auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

Les COLDEN des trois départements se sont réunis régulièrement sur l'année 2024.

Par ailleurs ont été conduites plusieurs **formations sur les compétences judiciaires** des services spécialisés (DREAL, ONF, DDT, DDPP, ARS, DRAAF), dispensées par la gendarmerie nationale, la police nationale, l'OFB et les parquets et sièges des ressorts du TJ de Tours et de Blois.

L'année 2024 a aussi vu la publication des décrets de mise en œuvre de la loi visant à limiter **l'engrillagement** des espaces naturels et à protéger la propriété privée (LOI n° 2023-54 du 2 février 2023).

Centre de rétention administrative- 1er bilan

Le centre de rétention administrative d'Olivet est entré en fonctionnement en février 2024. Afin d'accompagner les personnels de greffe et magistrats, plusieurs **formations** ont été organisées. L'École nationale des greffes est notamment intervenue trois jours à la cour d'appel afin de former l'ensemble des personnels de greffe concernés.

D'une **capacité d'accueil** de 90 personnes le centre a accueilli progressivement les retenus avec 5 en février, puis 53 en avril et 63 au 31 mai 2024. Il accueillait 85 retenus en décembre.

Ce nombre s'accompagne d'une **augmentation** importante des audiences qui sont désormais quotidiennes à l'exception du samedi. Ainsi au 30 novembre, **680 décisions** ont été rendues avec un taux d'appel de près de 85%, sans que la capacité d'accueil n'ait atteint son maximum.



Pôles VIF : améliorer le traitement judiciaire des violences Intrafamiliales

Depuis janvier 2024, des **pôles spécialisés** contre les violences intrafamiliales (VIF) ont été créés dans tous les tribunaux et cours d'appel afin de favoriser une action coordonnée et un meilleur partage d'informations entre tous les acteurs concernés par une même situation familiale.

A la cour d'appel d'Orléans le 20 septembre dernier, s'est tenu le **1er comité de pilotage VIF** animé par les deux magistrats coordonnateurs du siège et du parquet général, en présence des tribunaux judiciaires.

Tous ont pu échanger sur les actions déjà mises en place, et sur celles à venir en termes de traitement des procédures, de jugement, de protection des victimes et de suivi des auteurs notamment.

Ce suivi renforcé est rendu possible grâce à l'**outil numérique SISPoPP** pour lequel une formation a été proposée le 14 novembre, avec l'intervention d'une équipe de la direction des affaires criminelles et des grâces (DACG).

Procédure pénale numérique (PPN)- déploiement à la cour d'appel

Le déploiement de la Procédure pénale numérique (PPN) est un projet de grande ampleur pour l'organisation et le travail des greffes et magistrats de la juridiction.

PPN vise la **dématérialisation native** des dossiers de procédure pénale et une communication également dématérialisée avec les différents acteurs de la chaîne pénale, via les **outils numériques** tels que le Bureau pénal numérique (BPN) et la Communication pénale numérique (CPN). Cette dernière permet notamment les échanges avec les forces de sécurité intérieure.

Le déploiement de PPN à la cour d'appel est en marche **depuis l'automne 2024** et s'accompagne de formations par les équipes informatiques du service administratif régional, une réorganisation de métiers de la chaîne pénale concertée entre les chefs de services, le greffe et les magistrats, et le déploiement du matériel informatique adapté.

Des procès fictifs pour mieux comprendre le système judiciaire

Quatre procès fictifs ont été organisés cette année, avec des lycéens, des citoyens, des personnes détenues et des enfants. Tous ont pu incarner les rôles des professionnels (magistrats, avocats, greffier) mais aussi les rôles de l'accusé, du directeur d'enquête, des témoins et des experts (médecin légiste, psychiatre ...). Une belle façon de **vivre la Justice** et de mieux la comprendre.

Chaque année depuis 3 ans est organisé un procès fictif joué par des **citoyens** sur la base d'un film. Le film choisi pour 2024 était "Sans haine, ni arme, ni violence" sur le thème du braquage en bande organisée, y était fait le procès d'Albert SPIAGGIARI (15 octobre). Plus de 200 personnes ont pu y assister.

Parmi les nouveautés de l'année 2024, un procès fictif a été joué, le 19 avril, par 2 classes de lycéens, face à leurs camarades en salle des assises, et le 17 octobre par des personnes détenues au centre pénitentiaire devant d'autres détenus. Les deux portaient sur le film contre-enquête, y était jugé le Capitaine Malinowski pour assassinat.



Chacun de ces trois procès a fait l'objet de plusieurs temps de **préparation avec les acteurs**, au palais de Justice ou au centre pénitentiaire d'Orléans-Saran, s'agissant du procès organisé avec les personnes détenues.

Enfin, dans le cadre des 200 ans du palais de Justice, le procès fictif des belles-sœurs de Cendrillon a été préparé et partiellement joué avec des enfants de 4 classes de CM1 et CM2

200 ans du palais de Justice

L'année 2024 marquait le bicentenaire du palais de Justice dessiné par l'architecte François-Narcisse Pagot et inauguré le 3 novembre 1824.

Pour marquer ce temps fort de la vie judiciaire dans la cité orléanaise, le palais a ouvert ses portes au public du 4 au 8 novembre en proposant un programme exceptionnel : expositions, procès fictif à destination des scolaires, théâtre, interventions d'archivistes, de journalistes, déambulations musicales et visites guidées.

Plus de 200 personnes sont venues assister aux différentes prestations et visites.



Accueil des stagiaires

De nombreux stagiaires se forment au palais de Justice.

En 2024 les professionnels de la cour d'appel ont accueilli et formé plusieurs dizaines de stagiaires: élèves avocats, auditeurs de Justice, élèves greffiers, élèves directeurs des services de greffe judiciaires, des stagiaires de troisième, des stagiaires en BTS et des étudiants en droit .

En parallèle des professionnels se déplacent dans les établissements scolaires afin de promouvoir les métiers de Justice.

Suite au lancement fin 2023 de l'opération "**Mon stage en seconde**", la cour d'appel a accueilli 16 lycéens en proposant un stage mutualisé avec le tribunal judiciaire et le tribunal administratif du 17 au 28 juin. Ce temps d'accueil a permis aux élèves de découvrir les différentes juridictions orléanaises, lesquelles ont travaillé ensemble à cette première session et son organisation.

Journée dédiée aux relations personnels de Justice-avocats

La cour d'appel a participé à la première célébration de cette journée fixée par le conseil consultatif conjoint de déontologie le 21 mars, date anniversaire de la promulgation du Code civil.

Ce temps de rencontre entre magistrats, avocats et personnels de greffe, organisé en collaboration avec le tribunal judiciaire et le barreau, a accueilli plus de 110 personnes.

Accueil de délégations à la cour d'appel

En février, la cour d'appel a accueilli une délégation de la **Chambre criminelle** de la Cour de cassation afin d'échanger avec les professionnels sur sa jurisprudence.

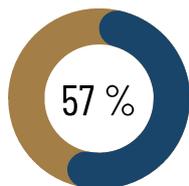
En septembre, une équipe de la direction de l'**École nationale de la Magistrature** est venue à la rencontre des professionnels du ressort et a pu faire connaissance avec les étudiants de la 4ème promotion de la classe prépa talents se préparant au concours de la magistrature à l'Université d'Orléans. Trois élèves des promotions précédentes ont été admis au concours 2024.

En décembre, une délégation du **Conseil constitutionnel** est venue présenter et échanger avec les professionnels sur la question prioritaire de constitutionnalité.



LES STATISTIQUES

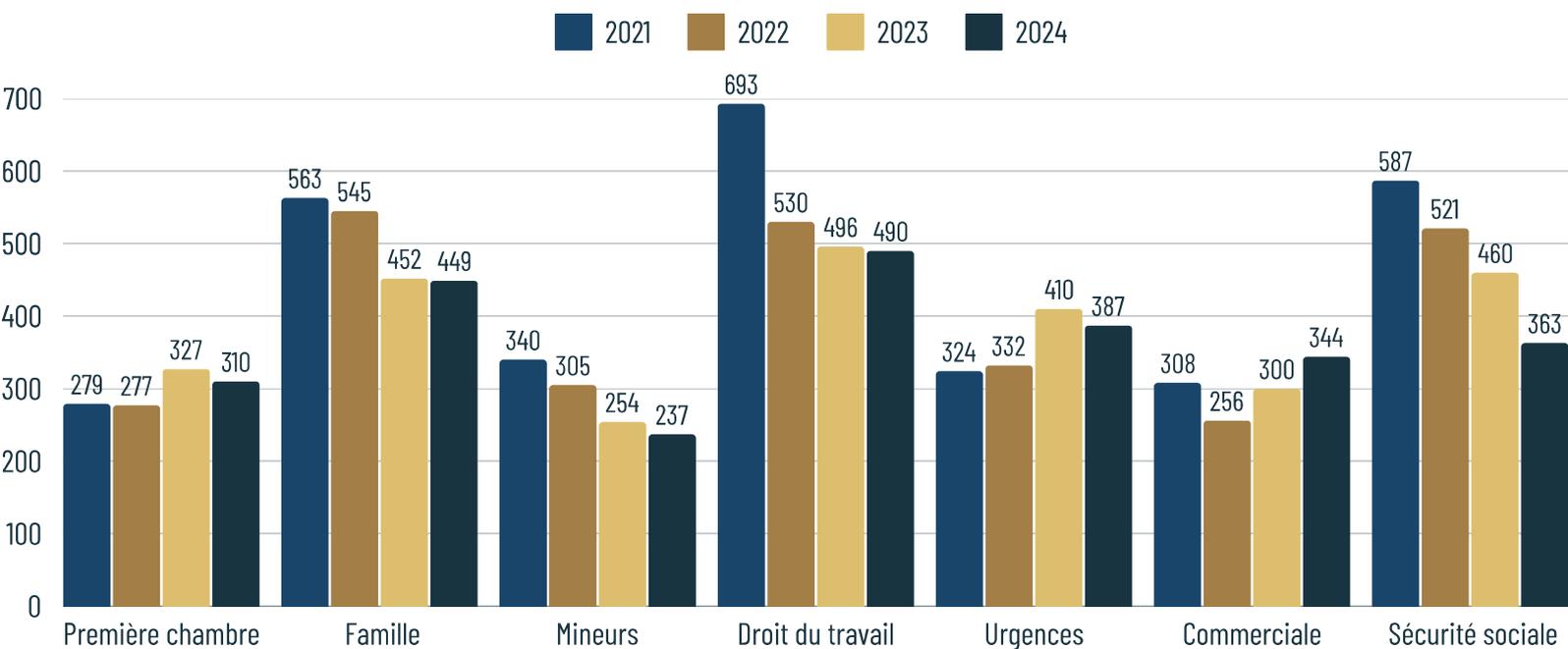
ACTIVITÉ CIVILE 2024*



	Affaires terminées	Affaires nouvelles	Affaires en stock	Durée moyenne des affaires (en mois)
Première chambre	310	188	657	22.4
Chambre de la famille	449	515	548	11.2
Chambre des mineurs	237	298	387	10.6
Le droit du travail	490	403	869	23.6
La chambre des urgences	403	371	337	12.1
La chambre commerciale	344	276	546	18
Chambre de la sécurité sociale	363	260	404	19.8

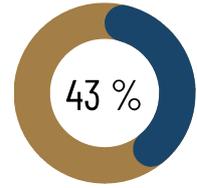
*Chiffres sur 11 mois

AFFAIRES TERMINÉES



LES STATISTIQUES

ACTIVITÉ PÉNALE 2024*



Affaires terminées

Affaires nouvelles

Affaires en stock

Délai d'écoulement du stock (en mois)

Chambre spéciale des Mineurs

40	41	36	9.9
----	----	----	-----

Appels correctionnels

(Hors IC)

781	668	830	11.7
-----	-----	-----	------

Application des peines

348	357	30	0.9
-----	-----	----	-----

Instruction

744	837	334	4.9
-----	-----	-----	-----

Pôle criminel

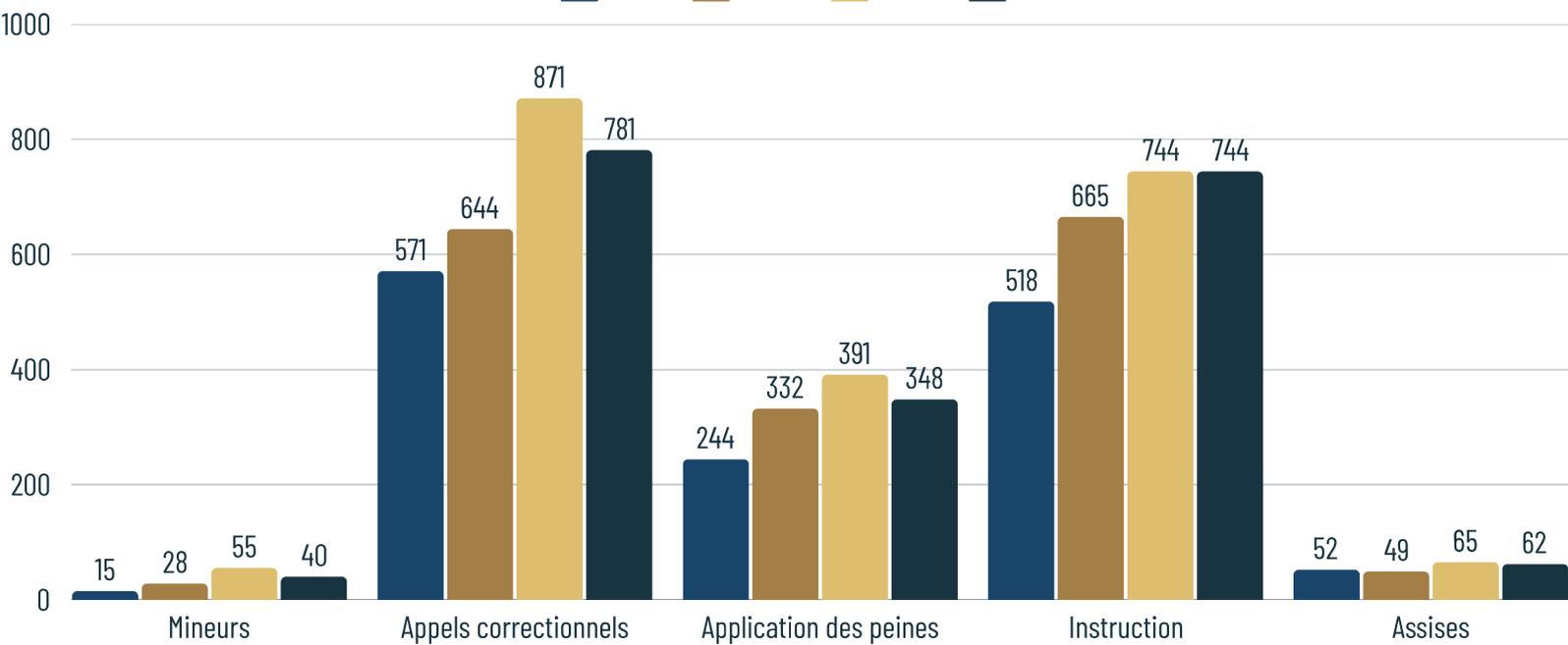
Dans le ressort: 12 sessions d'assises (5 dans le Loiret, 3 dans l'Indre-et-Loire, 4 dans le Loir-et-Cher et 9 sessions de CCD (3 dans le Loiret, 4 dans l'Indre-et-Loire, 2 dans le Loir-et-Cher)

62	92	118	20.9
----	----	-----	------

*Chiffres sur 11 mois

AFFAIRES TERMINÉES

2021 2022 2023 2024



ÉVÉNEMENTS POUR 2025

Cafés de l'amiable

Programmés tous les deux mois, le prochain café est fixé au 7 février 2025, le suivant le 4 avril.

Réunion d'information pour les élus sur le thème de la probité

Organisée avec les juridictions judiciaires, administrative et financière du Loiret et la préfecture du Loiret - Le 28 février.

Festival Litt'Oral

De la littérature... à l'oralité. Accueil le samedi 24 mai du festival organisé par l'association "tu connais la nouvelle?".

Conseil de juridiction

Programmé le 13 juin sur le thème du harcèlement.

Projet de juridiction

Le projet de juridiction de faire entrer l'art dans le palais se poursuit en 2025 (danse, musique, photographies...).

Journées européennes du patrimoine

Elles auront lieu entre le samedi 20 et le dimanche 21 septembre 2025.

Nuit du droit

Prévue autour du 4 octobre, date anniversaire de la constitution.

Laïcité

Célébration des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905 portant séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Ouverture aux citoyens

Organisation de procès fictifs, accueil de stagiaires pour faire découvrir l'organisation judiciaire etc.

Et d'autres événements tout au long de l'année à découvrir sur notre site Internet et nos réseaux sociaux.





Site Internet du ministère de la Justice

<http://www.justice.gouv.fr>



Site Internet de la cour d'appel d'Orléans

<https://www.cours-appel.justice.fr/orleans>



Cour d'appel d'Orléans



[cour.appel.orleans](https://www.instagram.com/cour.appel.orleans)

Nouveau !



Cour d'appel d'Orléans
44, rue de la Bretonnerie 45000 Orléans

02.38.74.58.34



scom.ca-orleans@justice.fr